



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

Monsieur le Président
du Conseil d'État
Luxembourg

Luxembourg, le 28 août 2018

Personne en charge du dossier:
Jean-Luc Schleich
☎ 247 - 82954

SCL : L 5505 - 1849 / ak
V/réf. 52.911
Doc. parl. 7332

Objet : Projet de loi portant création d'un Observatoire national de la Santé.

Monsieur le Président,

Comme suite à ma lettre du 6 juin 2018, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe l'avis du Conseil supérieur de certaines professions de santé sur le projet de loi sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Ministre aux Relations
avec le Parlement

John Dann
Directeur



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Conseil supérieur de certaines
professions de santé

MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Cabinet du Ministre

Entrée le 29.08.2018

Référence no

Transmis à M. CARREIRO

M. JPMF

D. ZANDI ELLI

copie MM. ANGELBERG

pour

Luxembourg, le 23 AOUT 2018

Ministère de la Santé
à l'attention de
Madame la Ministre
Lydia MUTSCH
Villa Louvigny – Allée Marconi
L-2120 Luxembourg

Luxembourg, le 20 août 2018

Concerne : Projet de Loi portant création d'un Observatoire national de la Santé

Madame la Ministre,

Comme suite à votre demande, nous nous permettons de vous soumettre l'avis du Conseil Supérieur de Certaines Professions de Santé (CSCPS) relatif au Projet de Loi sous rubrique.

L'**article 9 (1)** stipule que « *Le Conseil des observateurs est assisté d'un conseil scientifique composé de cinq membres, choisis parmi les personnalités nationales et étrangères des milieux scientifiques relevant du domaine de l'Observatoire* ».

Dans ce contexte, nous avons constaté que les points soulevés à la page 3 de l'Exposé des motifs sous l'intitulé « **Périmètre d'analyse de l'Observatoire national de la Santé** » concernent essentiellement le domaine des soins.

Or, nous tenons à vous rappeler que certaines professions de santé sont spécialisées dans les soins. Nous proposons donc de compléter cet article comme suit :

« dont 1 du domaine de la médecine et 1 du domaine des soins »

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Oliver KOCH
Secrétaire Général

Romain POOS
Président